

## IFFA 2022 – Déclaration relative à la protection des données personnelles

Afin de pouvoir participer aux concours de qualité IFFA de la fédération allemande des bouchers (Deutscher Fleischer-Verband e.V. – DFV), la DFV a besoin de données sur votre entreprise, notamment son nom, son adresse et des informations de produits. Ces données seront traitées exclusivement dans le cadre des concours IFFA et sauvegardées à cette fin. Les données ne seront pas transmises à des tiers. Les entreprises prenant part au concours marquent leur accord pour la publication de leur nom et des résultats, ainsi que des images prises de leurs participants dans le cadre des activités de relations publiques autour du salon. La publication se fera, par exemple, sur le site web de la DFV, sur le site du concours DFV à la foire et, le cas échéant, dans la presse.

Les entreprises qui participent au concours autorisent la DFV à leur envoyer des informations sur ses concours lors de la prochaine IFFA.

Vous avez le droit de s'opposer à tout moment à l'utilisation de ces données. Cela vaut également pour les données mises à disposition dans le passé. Les données seront effacées au plus tard après 3 années.

Vous pouvez demander à la DFV des renseignements sur les données sauvegardées et exiger une correction lorsque ces données sont inexactes ou l'effacement des données lorsque la sauvegarde des données n'est pas autorisée. À cette fin, vous pouvez vous adresser à la DFV par voie postale (Deutscher Fleischer-Verband e.V., Kennedyallee 53, D-60596 Frankfurt am Main) ou par e-mail ([info@fleischer-handwerk.de](mailto:info@fleischer-handwerk.de)). Vous avez, en outre, un droit de recours auprès de l'autorité de surveillance.

Par votre signature sur le formulaire d'inscription, vous marquez votre accord avec la déclaration relative à la protection des données personnelles et vous nous autorisez à vous contacter par voie postale, par e-mail ou par fax.

